



LES NOUVELLES DU DÉBAT NANO N°3

Pour rester connecté au débat en continu → www.debatpublic-nano.org

ÉDITO

par Isabelle Jarry

Si l'on compare le débat public à une navigation au long cours, nous avons désormais, après six réunions, atteint la haute mer. Le vent de contestation qui souffle depuis le début, vent parfois violent et qui complique la manœuvre. Le débat est censé permettre au public de s'exprimer, encore faut-il que les réunions s'engagent dans des conditions normales... Le sujet des nanotechnologies touche des champs très variés, et il vient soulever des problèmes de société majeurs. Au point que même la tenue d'un débat sur ce thème suscite la controverse. C'est dire si les enjeux sont importants... Pourtant, de par son ampleur nationale, ce débat public est unique en son genre. Y participer, c'est entendre ce que tous les acteurs ont à dire sur les questions essentielles qui touchent à la science, à ses applications, aux problèmes éthiques, aux projets de société, à la législation.

Y participer, c'est donner son point de vue, c'est contribuer à mieux cerner le sujet, c'est permettre que soit exprimée la multitude des positions et propositions.

Le débat public est un des outils de la démocratie. Il appartient au public de le nourrir et de le faire vivre.



Où en est-on du débat ?

AU 20 NOVEMBRE 2009

Développement des études sur la toxicité des produits issus des nanotechnologies, moratoire sur les applications ou sur la recherche, nécessité d'une réglementation spécifique, étiquetage des produits contenant des nanoparticules, création d'une haute autorité pour assurer le contrôle de la toxicité des nouveaux produits et éventuellement des autorisations de mise sur le marché... autant de points de vue et de questionnements soulevés lors des six réunions publiques qui se sont déroulées à ce jour. Retour sur les quatre dernières réunions qui se sont tenues à Orléans, Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lille...

Protection des consommateurs et des travailleurs

Les préoccupations des citoyens face aux dangers liés aux nanotechnologies s'expriment avec force, notamment lorsqu'il est question de **produits de consommation courante** (chaussettes au nano-argent bactéricide, cosmétiques, pneumatiques...). En revanche, la plupart conviennent que la recherche sur des applications d'intérêt médical ou énergétique doit être poursuivie, à condition qu'elle ait comme préalable une **meilleure évaluation des risques potentiels**. À Bordeaux, les chercheurs admettent que l'on ne dispose pas de données suffisantes pour évaluer et prédire d'éventuels effets pathogènes à long terme, notamment en ce qui concerne les nanotubes de carbone. France Nature Environnement préconise d'adopter un principe de précaution systématique ; précaution qui s'axera sur le recours à l'**étiquetage des produits**.

Le ministère de la Santé s'interroge sur l'utilité de mettre en exergue un danger alors même que celui-ci n'a pas été prouvé. En revanche, il lui paraît pertinent de **pouvoir repérer les ingrédients présents à l'échelle nanométrique**, non pas en

apposant simplement le signe « nano » mais en établissant une nomenclature sur la base d'un système d'appellations qui fasse appel aux propriétés physiques et chimiques des matériaux, comme la taille ou la structure cristalline. L'enjeu : organiser, pour l'industriel qui va les utiliser, la traçabilité des produits nano qui entrent dans la composition d'un produit manufacturé.

Pour **garantir la protection des travailleurs**, il convient selon la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle Aquitaine d'améliorer les connaissances sur les risques, et donc de développer la part des investissements en recherche toxicologique, tout en favorisant les interactions entre les chercheurs et les entreprises. Comme le soulignent de nombreux acteurs, telle la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV), en matière d'évaluation des risques toxicologiques ou écotoxicologiques, on ne dispose pas de méthodes et d'outils suffisamment fiables pour les quantifier.





L'application du principe de précaution en entreprise est évoquée. Ces questionnements sont repris par la CFTC qui souligne la nécessité d'envisager la protection des travailleurs en tenant compte de l'ensemble des situations ou processus lors desquels les travailleurs sont exposés aux nanomatériaux (recherche, production mise en œuvre dans des produits divers, traitement des déchets...). Pour réduire l'exposition des travailleurs, il faut améliorer à la fois la traçabilité et la métrologie. Le directeur de Cilas (une entreprise orléanaise spécialisée dans les lasers qui développe des systèmes propres à mesurer les nanoparticules dans les poudres) préconise l'utilisation d'équipements qui permettront d'automatiser les process afin d'éviter toute manipulation.

Quant au Sénat, il a voté, dans le cadre de la loi Grenelle 2, l'obligation pour les industriels de déclarer les nanomatériaux fabriqués, importés ou distribués afin de permettre aux pouvoirs publics de disposer d'un inventaire des nanomatériaux arrivant sur le marché.

Questionnements et propositions quant à l'indépendance et à la transparence de la recherche, de l'évaluation et des financements

Le ministère de la Santé insiste sur le fait que, dans le cadre du règlement REACH en vigueur, l'industriel qui met un produit sur le marché se doit de vérifier la sécurité de son produit et s'en porte garant. Néanmoins, il est souvent fait remarquer que ce règlement est insuffisant car inadapté pour les nanotechnologies et que les pouvoirs publics ne devraient pas s'en contenter.

Un intervenant membre de l'Agenda 21 ainsi que la CLCV soulignent le **besoin de finance-**

ment indépendant pour garantir un niveau d'évaluation des risques suffisant. La CLCV propose que les professionnels qui innovent contribuent à un fonds qui permette ensuite d'évaluer les risques en toute indépendance. De plus, France Nature Environnement considère que la **recherche est davantage portée sur le développement de nouvelles applications que sur l'évaluation des risques.** FNE évoque une distorsion entre les financements alloués à chacun de ces deux aspects. Le Conseil national de la consommation (CNC), quant à lui, envisage la **création d'une autorité indépendante** qui serait destinée aux fabricants ou aux importateurs de nanomatériaux – et non aux produits de consommation – et à qui seraient notifiées toutes les informations relatives aux nanomatériaux.



Éclairage Nanotechnologies et énergie

Meilleur rendement des panneaux solaires, développement de cellules photovoltaïques à bas coût pour diffuser au mieux ces énergies, substitution des énergies fossiles dans le secteur automobile par l'électricité stockée dans des batteries d'une plus grande autonomie, conception de vitrages électro-structurés pour économiser de l'énergie... autant d'avancées possibles mises en avant par le CEA à Clermont-Ferrand. Des intervenants du secteur automobile ont toutefois rappelé que les avancées technologiques en étaient au stade du prototype et que mis à part leur usage dans les peintures résistantes aux rayures, les nanotechnologies étaient actuellement peu utilisées.



DÉBAT EN CHIFFRES

Au 20 novembre 2009

1 940 PARTICIPANTS
AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

41 CAHIERS D'ACTEURS
PUBLIÉS

344 QUESTIONS POSÉES
SUR LE SITE INTERNET

108 AVIS FORMULÉS

12 CONTRIBUTIONS

46 000 VISITES
DEPUIS L'OUVERTURE
DU SITE, LE 23 SEPTEMBRE

Prochaines réunions

> 24 NOVEMBRE 09 – BESANÇON
Nanotechnologies et compétitivité
Micro-techniques
Faculté de Médecine et de
Pharmacie – Bâtiment N –
Amphithéâtre N1 – Rez-de-chaussée
– Place Saint-Jacques

> 1^{er} DÉCEMBRE 09 – GRENOBLE
Informatique et libertés
individuelles / Nano-médecine
Informatique / Énergie / Clinatex
Alpexpo – Espace Alpes Congrès
– Auditorium Dauphine –
Rue Henri Barbusse (face à la
patinoire)

> 10 DÉCEMBRE 09 – CAEN
Matériaux de construction
et applications multi-usages
Nano-électronique / Nano-poudres
Auditorium du Musée des
Beaux-Arts – Le Château

> 15 DÉCEMBRE 09 – METZ
Habitat et énergie
Telecoms / Fibre
CESCOM Metz Technopole –
Amphithéâtre Victor Demange –
4 rue Marconi

DATES CLÉS

Le 23 septembre 2009 : ouverture du site Internet et mise à disposition des documents

15 octobre 2009 : ouverture du débat public qui se tiendra sous forme de réunions ouvertes à tous, et se déplacera dans 17 villes de France

24 février 2010 : clôture du débat public

24 avril 2010 (au plus tard) : compte-rendu de la CPDP et bilan de la CNDP

Dans les 3 mois qui suivent la remise du rapport, l'État fera connaître les conclusions qu'il tire du débat.